

Le CTP du 5 juin dernier n'avait comme ordre du jour qu'un seul texte, concernant la restructuration du temps scolaire et périscolaire liée au passage à la semaine de 4 jours.

En préambule de ce CTP, le maire est venu nous faire son habituel laïus, justifiant les mesures prises.

La CGT n'a pas souhaité réagir, préférant garder ses arguments pour **l'instance officielle qu'est le CTP**.

Dès la présentation de ce dossier, la CGT est intervenue pour dénoncer vivement la méthode utilisée pour mettre en œuvre cette réforme.

En effet, à aucun moment du processus de construction des propositions, l'administration n'a jugé utile de concerter les représentants **élus** du personnel.

Elle a préféré « négocier » directement avec les agents.

Nous dirions plutôt « présenter le projet » car les marges de négociation étaient quasi nulles. Elles consistaient seulement à un choix de scénario parmi les 3 proposés par l'administration.

Face à nos contestations concernant cette méthode, la Directrice générale des services a osé indiquer que *nous savions que ces discussions étaient en cours et que nous aurions pu solliciter notre invitation !*



On croit rêver !!!

De plus, cette discussion venait en CTP alors que la délibération en Conseil municipal avait déjà été adoptée, avant même que l'unique groupe de travail sur ce sujet ne se soit réuni.

Cela en dit long sur l'importance qu'accordent les représentants de la collectivité au dialogue social !

Au-delà de la forme, la CGT est, bien entendu, intervenue sur le fond.

Nous avons souligné que le métier d'ATSEM est unanimement reconnu (sauf peut-être par notre employeur) comme étant un métier pénible. Cette profession est l'une de celles qui connaît le plus de reclassements professionnels. Elle a fait l'objet d'un

rapport du CSFPT, qui a proposé des mesures concrètes. Elle est **la seule**, qui exige à la fois un diplôme et un concours, **et qui n'a pas de déroulement de carrière**. Les agents sont en outre confrontés à la double hiérarchie entre l'éducation nationale (hiérarchie fonctionnelle) et la collectivité (hiérarchie statutaire).

Nous avons également dénoncé la proposition d'organisation qui va obliger les agents à se retrouver pendant **9H30** en présence des enfants.

Ce n'est pas tenable !

Nous invitons les élus et les décideurs à aller partager durant une semaine le quotidien des Atsems, car nous avons le sentiment qu'ils ont une parfaite méconnaissance de la réalité du travail de ces agents.



Sur ce sujet, l'adjoint au personnel, Michel Hérail a cru utile de démontrer son autoritarisme en indiquant que le temps de travail étant de 1607 heures, il fallait s'y tenir.



La CGT lui a rappelé, qu'avant de prendre la parole, il valait mieux travailler ses dossiers. Cela lui aurait permis de vérifier que le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale, dans son article 2, autorise l'organe délibérant de la collectivité à réduire la durée légale du travail **pour tenir compte**, entre autre, **des métiers pénibles**.

Pour la CGT, la solution n'est pas de chercher à tout prix à caser les heures manquantes mais bel et bien de reposer de manière forte la question de la réduction du temps de travail.

La réforme imposée en 2015 n'avait aucune justification, si ce n'est une volonté idéologique.

D'ailleurs, la CGT demande que soit réalisé un véritable bilan, notamment concernant la recrudescence des arrêts maladie survenus depuis l'augmentation de ce temps de travail.



De plus, lors de cette précédente réforme, le Maire avait promis que la revendication d'une Atsem par classe serait exaucée.

Depuis, on a pu se rendre compte que ses promesses n'engagent que ceux (ou plutôt celles) qui les écoutent !

La CGT considère que la qualité du service public ne peut se concevoir qu'avec un nombre d'agents suffisant, bien formés, avec des conditions de travail dignes et à même de pouvoir mener leurs missions dans de bonnes conditions.

Pourquoi l'investissement financier possible pour la police municipale ne le serait pas pour d'autres services tout aussi importants et notamment le service à destination des enfants ?

A contrario, la collectivité a fait le choix d'augmenter de manière drastique le coût des coins jeux, avec la visée, à peine masquée, que ce prix dissuade les parents d'inscrire leurs enfants.

La prise de position de la CGT a fortement contribué à ce que l'ensemble des organisations syndicales refuse en bloc ces propositions. Il semble nécessaire de reprendre de véritables négociations pour trouver une issue acceptable pour tout le monde.

La CGT est disponible, la balle est maintenant dans le camp de nos décideurs !

